**CONSEIL D’ECOLE N°1**

**Jeudi 13 octobre 2016**

**Participants**

Parents délégués :

Mme Marie -Laure DANCER, Mme Elise DUSART- LASSEE, M. Cyrille PERNOUD, Mme Sabine PERRIN, Mme Alouiza TROUGOUTI, Mme Marie-Pierre VALADIER.

Équipe enseignante : Mme Marylise NOTO, Mme Christelle LOGNOZ, Mme Céline NANTERME, M. Romain SAHAROFF, Mme Fanny SOURD, M. Eric SIPP, Mme Chrystelle SABINI (directrice) Mme Sophie PAGET (décharge de direction le lundi)

Mairie :

M. LOMBARDO, M. DELESSE

D.D.E.N. : M. Séverin SINDIC (Délégué Départemental de l'Education Nationale = médiateur, effectue des vérifications sur le fonctionnement des écoles), Mme TRIQUET (“apprentie” D.D.E.N.)

**Excusés**

Mairie : Mme BELLANCA

Parents délégués : Mme Céline DUDRAGUE, Mme Audrey MARTIN

Équipe enseignante : Mme Marion BILLET

L’inspecteur de l’éducation nationale : M. RONCHAIL

RASED : Mme Paule DEVAUZE, maîtresse E et Mme Sandrine FIGLIOLINI, psychologue scolaire, Mme Émilie BRONGNIART, enseignante référente, remplaçante de M. TORNICELLI

**Présentation de l’équipe enseignante et effectifs pour l’année 2016/2017**

L’école élémentaire regroupe 169 enfants répartis dans les classes suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 25 | CP | Mme Marylise NOTO  |
| 25 | CP/CE1 | Mme Christelle LOGNOZ |
| 25 | CE1/CE2 | Mme Céline NANTERME |
| 26 | CE2 | M. Romain SAHAROFF |
| 23 | CM1 | Mme Marion BILLET et Mme Fanny SOURD |
| 22 | CM1/CM2 | M. Eric SIPP |
| 24 | CM2 | Mme Chrystelle SABINI et Mme Sophie PAGET (décharge de direction le lundi) |

Mme Nadira DJEMMALI : EVS (Emploi Vie Scolaire) : 5 h d’aide administrative mardi matin et jeudi après-midi.

Mme CANET tient la bibliothèque et gère des groupes d’enfants tous les mardis après-midi.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est composé de :

* Maîtresse E : Mme Paule DEVAUZE
* Psychologue scolaire : Mme Sandrine FIGLIOLINI
* 3 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) assurant la prise en charge d'un enfant en difficulté reconnu par le Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Mme Christine BRAISSAND, Mme Chantal SALMON, Mme Rosana GOURY.

**Organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Les APC sont définis dans le règlement départemental des écoles téléchargeable avec le lien suivant :

<http://ia73.ac-grenoble.fr/ia73v2/IMG/reglt_dptal-definitif.pdf>

Les enseignants ont 36 h annuelles dédiées aux APC qui consistent à aider les enfants en difficulté passagère.

Ces APC auront lieu le mardi et vendredi de 11 h 30 à 12 h, organisés par groupes restreints d’élèves.

La participation volontaire des enfants est soumise à l’accord des parents.

Ces APC seront consacrées dans un premier temps au soutien scolaire puis à la méthodologie ou à des activités en lien avec le projet d’école (Théâtre, art visuel…).

**Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école**

Nombre d'électeurs inscrits : 283

Nombre de votants : 117

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 112

Nombre de sièges à pourvoir (de classe) : 7 à pourvoir et 7 attribués

Taux de participation : 41,34 %

Affectation par classe

> **CP :** Marie-Laure DANCER

> **CP/CE1** : Céline DUDRAGUE

> **CE1/CE2** : Cyrille PERNOUD

> **CE2** : Elise DUSART-LASSEE

> **CM1** : Marie-Pierre VALADIER

> **CM1/CM2** : Audrey MARTIN

> **CM2** : Sabine PERRIN / Marie-Laure DANCER/ Alouiza TROUGOUTI

**Rôle et modalités de fonctionnement du conseil d’école**

Les compétences du conseil d’école sont consultables sur le site: [http://eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr/cid77759/le-conseil-d-ecole.html)

**Participants** = Inspecteur, représentants de la mairie, parents délégués, équipe enseignante, D.D.E.N., membres du RASED.

Les membres ont voix consultative.

Il est possible d’inviter des personnes extérieures afin de faire progresser un débat, une discussion.

Le conseil adopte le projet d’école, vote le règlement intérieur en cas de changement, etc…

Le conseil participe à la réflexion sur le fonctionnement de l’école, la cantine, la garderie, les activités extrascolaires, les choix pédagogiques des enseignants, etc…

Les votes se font à main levée sauf demande expresse d'un participant pour un vote à bulletin secret.

En cas de vote, un parent par classe devra être désigné avant le conseil d’école.

**Rappel du règlement des écoles**

Ce règlement départemental est téléchargeable avec le lien suivant :

<http://ia73.ac-grenoble.fr/ia73v2/IMG/reglt_dptal-definitif.pdf>

Le règlement intérieur de l’école de La Biolle reprend certains points du règlement départemental.

Il n’y a pas de modification du règlement intérieur par rapport à celui qui avait été validé en 2009.

Le règlement intérieur a été distribué en début d’année et signé par les familles.

L’équipe enseignante tient à rappeler les points suivants :

* L’assurance scolaire est obligatoire : les parents ne l’ayant pas fourni ont été relancés directement.
* Les parents doivent formuler une demande écrite pour récupérer leurs enfants avant l’heure réglementaire de sortie pour les rendez-vous chez les spécialistes. L’équipe enseignante tient à remercier les parents qui font beaucoup d’effort pour obtenir des rendez-vous en dehors du temps scolaire.
* L’assiduité à l’école est obligatoire : toute absence prolongée doit être justifiée par un certificat médical. Au-delà de 4 demi-journées d’absences non justifiées par mois, l’inspecteur en est informé.
* En cas de prise de médicament, un PAI doit être établi.

En cas d’absence ou pour prévenir d'un retard à 11h30 ou 16h30, il faut contacter en priorité la mairie qui préviendra alors directement la directrice : **04 79 54 76 06.**

Rappel des coordonnées de l’école : **04 79 54 76 26 /** Mail**: Ce.0730991F@ac-grenoble.fr**

**Rappels concernant le projet d’école**

Un nouveau projet d’école a été validé au mois de juin 2015 dont les axes et objectifs principaux sont les suivants :

1. **L’amélioration des résultats des élèves :**

Maths :

* Insister sur l’acquisition d’automatismes (calcul mental,…)
* Favoriser l’apprentissage par la manipulation de bâtons, cartes, etc…
* Résolution de problèmes.

Français :

* Améliorer le travail autour du vocabulaire et de l’orthographe
* Insister sur la lecture et le travail autour de la fluidité de la lecture.
1. **Education culturelle et artistique**
* Généraliser l’utilisation des tablettes.
1. **Réponse à la difficulté scolaire**
* Accent mis sur les APC
* Travail sur la méthodologie
* Redonner confiance aux enfants
1. **Relation école à la famille**
* Poursuite de rencontres thématiques avec les familles.
1. **Demandes faites par les instituteurs pour des accompagnements et des formations**

**Projets pour l’année**

**CYCLE 2 et 3**

* **COURSETON** :

Cette rencontre cantonale a eu lieu le Mercredi 12 octobre à St Girod.

Transport 200 € (Sou des Écoles)

* **ATHLÉTISME** : 29 septembre à Aix les Bains

Pour les 4 classes de cycle 2

Transport 180 € (Sou des Écoles)

**CYCLE 2 (GS/CP/CE1)**

* **Cycle PISCINE :**

CP/CE1 (Mme LOGNOZ) et CE2 (M. SAHAROFF) : 10 séances en décembre 2016 et janvier 2017

CP (Mme NOTO) et CE1 / CE2 (Mme NANTERNE) : 9 séances en janvier/février 2017

Transport 70 € par A/R

2,50 € l’entrée par enfant et par séance (101 enfants iront cette année à la piscine)

* **Musée de l’Ours à Entremont le Vieux**

Lundi 17 octobre pour les classes de Mme NOTO et M. SAHAROFF

Jeudi 3 novembre pour les classes de Mme NANTERME et Mme LOGNOZ

Les enfants vont suivre un parcours historique et participer à un atelier de peinture.

Budget : subvention du Conseil Général de 50 % pour le transport et la gratuité du musée hors l’atelier.

**Questions diverses des parents**

**QUESTIONS / REMARQUES POUR L’ÉCOLE**

* ***Affichage des listes par classes :***

***Serait-il possible de diffuser les listes de classes sur le blog avant la rentrée ou devant l’école sur le panneau d’affichage ?***

Les effectifs bougent jusqu’à la dernière minute donc il apparaît difficile de diffuser les classes à l’avance. Cette année, les classes ont été validées le 31 août.

* ***Réunions de rentrée***

***Serait-il possible de faire les réunions de classes des jours différents ? Cela permettrait aux parents qui ont plusieurs enfants d’assister à chaque réunion de rentrée***

Les instituteurs ont essayé de faire attention mais il n’est pas toujours évident de contenter tout le monde car la plupart du temps il s’agit d’une minorité de familles.

Ils rappellent également qu’il ne faut pas hésiter à se rapprocher de l’enseignant pour être reçu et ainsi avoir des informations sur la réunion de rentrée.

* ***Fiches de renseignements***

***Nous devons remplir les même informations pour l’école, la mairie, le service jeunesse.***

***Quand nous devons compléter ces fiches pour plusieurs enfants le remplissage chaque année des mêmes informations est déplaisant.***

***- Serait-il envisageable de remplir les fiches de renseignements de manière informatique?***

***- Serait-il envisageable d’avoir un système de données partagés sur le portail famille?***

Oui cela va être envisagé car effectivement cela fait beaucoup.

Mme la directrice va travailler prochainement sur le sujet avec la mairie et Mme RIOU du service jeunesse.

* ***Niveau cycle 3***

***Pourrait-il être envisager de faire intervenir des spécialistes de premiers secours (pompiers, croix rouge…) pour initier les enfants aux gestes qui sauvent ?***

Cette initiation est dans les programmes, Mme SABINI rappelle que tous les enseignants ont l’attestation de 1er secours et peuvent sensibiliser les enfants aux gestes qui sauvent. C’est abordé en classe mais pas forcément avec des spécialistes.

* ***Lien instituteurs/parents***

***Le lien instituteurs/parents passe beaucoup par l’écrit via le cahier de liaison donc une relation beaucoup plus distante qu’en maternelle.***

***Cet outil très utile au demeurant a ses limites : certains parents maîtrisent mal l’écrit et/ou ont des difficultés de compréhension, il peut être aussi, pour tout un chacun, difficile d’exprimer en quelques mots synthétiques une idée un peu complexe et cela d’autant plus quand son interlocuteur est mal connu.***

***Il est parfois délicat de savoir si un sujet nécessite ou pas un rendez-vous avec l’instituteur.***

***En maternelle, les échanges informels du matin ou du soir facilitent le lien école-parents. Certes les enfants sont plus autonomes mais dommage que ces échanges ne se pratiquent plus.***

Il est vrai que la fermeture de l’école pour des raisons de sécurité dans le cadre de Vigipirate rend moins accessible l’école aux parents d’élèves de primaire.

Il est important, si possible bien sûr, de participer à la réunion de rentrée car c’est un moment où l’on peut connaître les enseignants.

Si certains parents maîtrisent mal l'écrit ou ont des soucis de compréhension, les enseignants précisent qu’en aucun cas ils ne s’arrêtent à l’orthographe et qu’il ne faut absolument pas hésiter à les contacter même si le rendez-vous n’apparaît pas primordial à leurs yeux. Ils restent à votre écoute.

* ***Utilisation du wifi à l’école***

***Le wifi est-il utilisé ? L’exposition de nos enfants à ces ondes pourrait-elle être limitée ?***

***Il existe un référentiel sur ce thème écrit par l’Education Nationale en 2015. Il y est notamment question d’un récent rapport de l’ANSES qui prône le principe de précaution.***

Oui le wifi à l’école est utilisé quand les tablettes sont en fonction mais ce n’est pas tous les jours et sur des séances de 45 mn. En dehors de ces moments, le wifi est éteint.

Le principe a été adopté lors de l’achat des tablettes.

Cette question est tout à fait légitime mais même en dehors de l’école, il y a des connexions wifis dans ses environs proches.

* ***Séjour en Haute-Loire en mars pour les CM2***

***Ce séjour va-t-il avoir lieu ? Avez-vous les dates et le prix ? Pouvez-vous nous donner quelques indications sur le contenu du séjour ? Est-ce que les CM2 de M. SIPP qui veulent participer à ce séjour seront aussi préparés ? Dans tous les cas, merci aux enseignants d’organiser des sorties et voyages scolaires. Nous avons conscience que ce n’est pas une obligation et que cela prend beaucoup d’heures pour les organiser et du temps sur votre vie personnelle.***

Oui le séjour aura bien lieu du 13 au 17 mars 2017. Il y aura un projet cinéma pour la classe de Mme SOURD et un projet télévision pour la classe de Mme SABINI.

Les élèves de CM2 de M. SIPP seront bien entendu préparés de la même manière que les autres.

Le budget par enfant, sans les aides diverses, avait déjà été donné dans le cahier de liaison : 315 €.

Mme SABINI a demandé à la Mairie de se positionner sur leur participation pour les classes découvertes et en attend le retour officiel. Un mot sera distribué à la rentrée des vacances de Toussaint pour informer les familles sur le budget et le contenu plus précis du séjour.

* ***Information blog***

***Certaines informations importantes apparaissent sur le blog la veille pour le lendemain. Pas toujours facile pour tous les parents d’être réactifs. Certains ne consultent pas constamment leurs mails ou ont une connexion internet défaillante ou même inexistante.***

Mme SABINI rappelle que ce n’est pas une obligation de mettre des informations sur le blog mais qu’elle le fait par correction notamment pour les absences des instituteurs.

Le blog est un confort et toutes les écoles n’en possèdent pas.

Si certains parents n’ont pas de connexion internet ou si celle-ci est défaillante, il ne faut pas hésiter à se faire connaître des parents délégués de sa classe qui leur feront passer les informations au cas où.

**QUESTIONS / REMARQUES POUR LA MAIRIE**

* ***Concernant les Tap’s***

***Depuis cette année les instituteurs ont mis en place une sortie côté cour en herbe afin de permettre aux enfants de rejoindre leurs parents ou la personne responsable.***

***Par contre, il semblerait que cela pose problème aux animateurs des TAP’s ?***

Il sera rappelé aux animateurs que si une décharge a été signée, ils doivent laisser partir les enfants concernés. Cela ne pose pas vraiment de problème aux animateurs mais certains sont attendus après 16 h 30 sur une autre école pour travailler donc il serait plus confortable d’avoir une personne supplémentaire pour un ¼ d’heure de plus afin que tous les parents aient récupéré leurs enfants.

L’information sera remontée au service jeunesse.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l’Albanais cesse au 31 décembre 2016. L’organisation pour les TAP’s est à réfléchir. Entrelacs était la plus grande commune et va prendre en charge le service enfance jeunesse des communes historiques.

Un groupe de travail a été créé avec tous les acteurs concernés (parents délégués, directeur d’ecole…) et organise des réunions régulièrement. La première a eu lieu le 13 octobre 2016 à Albens-Entrelacs.

* ***Concernant la cantine***

***Le bio, le frais et le local à la cantine ?***

***Cette question a été abordée plusieurs fois l’année dernière au conseil d’école de maternelle. Quand est-il ? La Mairie devait faire une étude budgétaire.***

***Il existe une documentation via notamment repas bio.org qui émane du site de la fédération nationale de l’agriculture biologique (fnab.org) et qui est dédiée à la restauration collective. Le site est complet, très bien fait, pédagogique pour les élus et techniciens locaux.***

M. LOMBARDO de la Mairie précise qu’ils n’utilisent pas le bio à proprement parler car il y a un coût certain mais qu’ils privilégient le frais et le local. Le fromage vient de la fruitière de St Germain la Chambotte, la viande de la boucherie Bibollet…

La plupart des fruits et légumes viennent d’Intermarché mais comme la qualité n’est pas toujours au rendez-vous et que cela faciliterait le travail de Claire (qui fait elle même les courses), la Mairie a contacté 3 prestataires (Savoie Primeurs, Clic and Croc et Guillaume Fantin). Elle s’est positionnée sur 2 d’entres eux et va prochainement prendre sa décision.

La Mairie y va progressivement mais c’est une réelle volonté du Conseil Municipal de s’orienter vers cette voie.

***Personnel de la cantine : il semblerait qu’une personne soit peu “aimable” avec les enfants et fasse des excès d’autorité. À 11 h 30, les enfants qui vont à la cantine seraient obligés de s’asseoir et/ou de se tenir tranquille, de se taire dans la cour. Dans le cas contraire, il leur est imposé à tous de faire des tours de cour en courant sans être chaussé pour. Ce genre de punition est totalement injuste et inadaptée, personne n’exigerait ça d’un adulte.***

M. LOMBARDO a eu vent de cette situation et a donc mené son enquête. Il s’agit simplement d’un jeu et aucun enfant n’a à faire de tour de cour par punition. Les enfants sont très excités à 11 h 30 et ont faim, des jeux pour les calmer leur sont proposés. Par ailleurs, Mme SABINI va faire le point avec Mme Sarah MOREL sur les jeux encore en état. De plus, un mot à été mis sur le blog pour demander aux familles si elles avaient des jeux de sociétés à donner.

* ***Concernant la boîte aux lettres et l’affichage des informations au niveau de la garderie***

***Les parents n’ayant plus accès à la cours de l’école élémentaire, serait-il envisageable de faire déplacer la boîte aux lettres pour que les parents puissent nous contacter.***

***D’autre part, pour les parents n’ayant plus accès au hall de la garderie et n’étant jamais à la sortie des écoles, serait-il envisageable de positionner un panneau d’affichage au niveau de l’accès garderie ?***

Oui cela sera fait prochainement.

* ***Concernant le parking***

***À 11 h 20 et 16 h 20, certains parents ont pris l’habitude de se garer le long du chemin à l’entrée du parking du haut sans chercher à compléter les places libres marquées au sol à tel point que parfois il n’est même plus possible d’y accéder.***

La mairie va faire passer une note sur le fonctionnement du parking du haut aux parents.

La réflexion sur le Pédibus a été relancée.

La mairie va aussi revoir la signalisation du passage clouté à l’entrée du parking pour la sécurité des enfants.

PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE

**Lundi 13 Février 2017**

N’hésitez pas à nous faire part de vos questions et remarques

pelabiolle@gmail.com